

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2013

DELIBERATIONS (Unanimité)

Projets

OPERATION « LE PREAU » - Nouvelle mairie : DETR 2013 - demande de subventions

Le Maire informe le Conseil que le projet est éligible à la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) 2013 en son opération « Mairies et siège social des EPCI : constructions neuves ou réparations assimilables à des constructions neuves » avec un plafond de subvention de 100 000€ pour sa tranche 2 (Second œuvre, aménagements extérieurs VRD et parvis). Le Maire est mandaté par le Conseil pour effectuer cette demande.

Finances

BUDGETS 2013 -AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE 25% DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2012 – Budgets communal et Service des eaux

L' article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »

Dans ce cadre, il est décidé **pour le budget communal** d'affecter les dépenses suivantes :

• C/2315	Eaux pluviales ADIS-raccordement du futur lotissement au réseau communal	15 825,70 €
• c/21318	Achat maison Centre -vieux Village	100 000 €
• C/2315	Rénovation maison futur pôle culturel et gîte - vieux village	30 000 €

S'agissant **du Service des Eaux** :

• C/2315	Projet d'assainissement Les Béraudoux : 90 000 € HT-
C/2315	ADIS-Raccordement du futur lotissement au réseau communal : 14 933,40 € HT

Voirie

ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'ETAT POUR DES RAISONS DE SOLIDARITE ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (ATESAT) – Renouvellement convention

Le Maire annonce au conseil que la convention ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) ayant expiré au 31.12.2012,il convient de conclure une nouvelle convention pour la période 2013-2015. Il précise que ces missions d'assistance sont nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité et garantissent des prestations d'ingénierie de la part des services de l'Etat au profit des communes, elles sont aujourd'hui menacées dans leur durabilité.

Le Maire est mandaté par le Conseil pour renouveler cette convention.

CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE – Délibération modificative

S'agissant du nouveau tableau de classement de la voirie communale adoptée en séance du 15 octobre 2012, il convient de supprimer la voie communale n°61 (de la VC8 à la VC43), longueur : 100m, celle-ci n'étant pas encore réalisée (le tableau porte sur les voies existantes). La longueur finale des voies communales de la Commune de Vesseaux est donc de : 36 698 -100 = 36 598 m.

Enfance et culture

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR FOURNITURES EDUCATIVES ET SCOLAIRES– Elève IME Amitié Lalevade

Le Conseil décide d'adopter une subvention d'un montant de 45 € pour des fournitures éducatives et scolaires au bénéfice d'une élève habitant la commune de Vesseaux (même montant que pour les élèves de la commune) pour l'année scolaire 2012-2013.

Droit

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE : RENOUELEMENT D'ADHESION AUX ASSOCIATIONS

Modification de la délibération n°34.2008 du 3 avril 2008

Le Conseil municipal adopte une nouvelle délégation d'attributions au maire consistant à « autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ». (article L2122-22 24 du Code général des collectivités territoriales).

Personnel communal

PERSONNEL COMMUNAL– Recrutement d'un agent technique deuxième classe en Contrat à Durée Déterminée

Considérant les besoins des services et l'augmentation de l'activité, le Conseil municipal décide de recruter un agent technique deuxième classe en Contrat à durée déterminée d'un an, à compter du 15 janvier 2013, pour une durée hebdomadaire de 25 heures, en période scolaire.

RELEVÉ DE DECISIONS

Recherche de fuites sur le réseau potable communal :

175 points de mesure estimés. Intervention Ville d'Aubenas.

Devis estimatif : 3 834,90 € HT